

Révision allégée n° 5 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Bilan de la concertation approuvé par le Conseil Municipal le 08 juin 2018

Je soussigné, Yves LAPORTE, Maire de la Commune de Donzenac (19), certifie que, conformément aux prescriptions de la délibération de lancement de la révision allégée n° 5 du PLU en date du 11 décembre 2015, la commune de Donzenac a mis en œuvre le dispositif de concertation suivant :

- Parutions dans les bulletins municipaux 2015 (p. 32), 2016 (p.35) et 2017 (p.23),
- Informations régulières sur le site Internet de la commune, sur la borne interactive et sur le panneau lumineux,
- Information lors d'une réunion publique le 06 juin 2018,
- Mise à disposition d'un registre de recueil des remarques.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Donzenac, le 08 octobre 2018

Le Maire,

Y. Laporte

